



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la Sécurité Routière

Paris, le

22 DEC. 2017

SOUSS-DIRECTION DE L'EDUCATION ROUTIERE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

Maître Yohan DEHAN

BUREAU NATIONAL DES DROITS A CONDUIRE

174 rue de Courcelles

Affaire suivie par

75017 Paris

Réf. :

Maître,

Par courrier en date du 3 novembre 2017, vous avez de nouveau appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de M.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière auquel il a participé les 30 et 31 octobre 2017 lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait, le permis de conduire de votre client est valide et doté de neuf points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur  
et par délégation,  
~~le chef du bureau national  
des droits à conduire~~  
Eric BIEERGEON